

PROVINCE DE QUÉBEC41^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 8 FÉVRIER 2017****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 8 février 2017*

Aujourd'hui, à treize heures dix minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 112 Loi donnant suite principalement à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 17 mars 2016

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.